

Comment remplir le formulaire de demande d'aide d'urgence CNL/SGDL ?



Aide d'urgence exceptionnelle aux auteurs de livres


PLAN DE SOUTIEN "COVID-19"

Aide d'urgence exceptionnelle aux auteurs de livres

Mise en place par la Société des Gens de Lettres avec le soutien du Centre national du Livre



Contact

- aide-urgence@sgdl.org
-  [aide à la saisie](#)

[Effectuer ma demande
d'aide en ligne](#)

Pour saisir votre demande d'aide d'urgence, cliquez sur « **effectuer ma demande d'aide en ligne** ».

Aide exceptionnelle d'urgence CNL/SGDL

Saisie des informations > Validation > Justificatifs > Confirmation

Avant de remplir ce dossier, vous êtes invité à vérifier que :

- vous ne remplissez pas les conditions pour prétendre à bénéficier de l'aide du « Fonds de Solidarité » créé par l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020¹.
- vous remplissez l'ensemble des critères d'éligibilité à l'aide d'urgence CNL/SGDL rappelés ci-dessous

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- avoir publié, à compte d'éditeur, au moins 3 ouvrages écrits en langue française, dont 1 au cours des 3 dernières années ;
- attester en 2019 de revenus inférieurs :
 - à une fois et demi le SMIC tous revenus confondus, ou à deux fois le SMIC si vos revenus artistiques représentent plus de la moitié de vos revenus ;
 - et à trois fois le SMIC pour l'ensemble des revenus perçus par le foyer fiscal, si vous avez effectué une déclaration de revenus commune ;
- constater une absence de revenus perçus au titre de votre activité d'auteur aux mois de mars et/ou au mois d'avril 2020, ou une baisse d'au moins 50 % de vos revenus d'auteur par rapport à la moyenne mensuelle des revenus d'auteur perçus au cours d'une ou plusieurs des trois années antérieures (2017, 2018, 2019) ;
- avoir perçu, en 2019, des revenus artistiques issus de votre activité d'auteur de livres représentant au moins 50% de l'ensemble de vos revenus artistiques perçus en 2019.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Après avoir rempli en ligne le formulaire de demande d'aide, vous devrez télécharger les pièces justificatives ci-dessous avant de valider l'envoi de votre demande :

- La copie de votre pièce d'identité ;
- Une copie de vos avis d'imposition sur les revenus de 2017 et 2018 ;
- Votre relevé d'identité bancaire.

L'ensemble des informations dans ce formulaire sont nécessaires à l'instruction de votre demande et à la vérification de votre éligibilité. **Toute demande incomplète sera considérée irrecevable.**

Les dossiers seront automatiquement anonymisés lors de leur réception par la SGDL. La commission chargée d'examiner les demandes n'aura pas connaissance de l'identité des demandeurs, ni transmission d'aucune des pièces justificatives accompagnant votre dossier.

Vous arrivez sur la page d'accueil énumérant les conditions d'éligibilité et les pièces justificatives à fournir. Nous vous recommandons de préparer vos pièces justificatives et de réunir les informations relatives à vos revenus avant de débiter la procédure.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Après avoir rempli en ligne le formulaire de demande d'aide, vous devrez télécharger les pièces justificatives ci-dessous avant de valider l'envoi de votre demande :

- La copie de votre pièce d'identité ;
- Une copie de vos avis d'imposition sur les revenus de 2017 et 2018 ;
- Votre relevé d'identité bancaire.

L'ensemble des informations dans ce formulaire sont nécessaires à l'instruction de votre demande et à la vérification de votre éligibilité. **Toute demande incomplète sera considérée irrecevable.**

Les dossiers seront automatiquement anonymisés lors de leur réception par la SGDL. La commission chargée d'examiner les demandes n'aura pas connaissance de l'identité des demandeurs, ni transmission d'aucune des pièces justificatives accompagnant votre dossier.

i En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatique et liberté » et du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à l'enregistrement et à l'instruction de votre demande par un système de traitement automatisé. La Société des Gens de Lettres sera la seule à pouvoir en disposer. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation à la portabilité et à la suppression de vos données à caractère personnel. Ces droits peuvent être exercés en contactant par courriel la Société des Gens de Lettres à l'adresse suivante : juriste@sgdl.org. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, nous vous invitons à vous reporter à cette page : <https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/politique-de-protection-des-donnees>

Liens utiles

Les critères d'éligibilité au « Fonds de Solidarité » sont disponibles sur cette page : https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf
La procédure à suivre pour la solliciter, sur celle-ci : https://www.sgdl.org/phocadownload/Actualites_2020/fonds_soutien_pas_a_pas_tpe_v2.pdf

Commencer la procédure

Pour débiter la procédure, cliquez sur
« commencer la procédure ».

Aide exceptionnelle d'urgence CNL/SGDL

Saisie des informations > Validation > Justificatifs > Confirmation

Informations personnelles

Nom *

Prénom *

Pseudonymes

i Veuillez renseigner un pseudonyme par ligne (touche entrée)

Date de naissance * Lieu de naissance *

i Veuillez la ville de naissance

Adresse postale *

Téléphones

i Numéro de téléphones au format : +indicatif (0) numéro.
Exemples pour la France : +33 (0)6 ... / +33 (0)1...

Courriel *

Confirmation *

Si vous avez un pseudonyme, merci de bien vouloir le renseigner.

Renseignez vos informations personnelles.
Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Mes trois dernières publications à compte d'éditeur**

	Titre	Année	Editeur	Auteur (et/ou traducteur le cas échéant)
+				

Aucune oeuvre saisie

Pour ajouter un titre, cliquez sur le symbole « + ».


Mes trois dernières publications à compte d'éditeur**

	Titre	Année	Editeur	Auteur (et/ou traducteur le cas échéant)
✓ ✕	Le droit d'auteur	2016	SGDL	Victor Hugo

Renseignez puis validez la saisie des informations.

Si vous êtes traducteur, ne renseignez **que votre nom** et non celui de l'auteur de l'œuvre d'origine.

Mes trois dernières publications à compte d'éditeur**

	Titre	Année	Editeur	Auteur (et/ou traducteur le cas échéant)
 	Le droit d'auteur	2016	SGDL	Victor Hugo
 	La propriété intellectuelle	2019	SGDL	Victor Hugo
 	Le domaine public	1999	SGDL	Victor Hugo



Vous pouvez modifier ou supprimer les informations saisies.

Déclaration des revenus

Revenus artistiques*** *

- traitements et salaires (avec l'abattement forfaitaire de 10%)
- traitements et salaires (aux frais réels)
- bénéfices non-commerciaux
- pour partie en traitements et salaires, pour partie en bénéfices non-commerciaux

Sélectionnez le mode de déclaration.

Pour les étapes qui vont suivre, ne renseignez que des chiffres, sans symbole « € », ni point, ni virgule, ni espace (exemple 1600 = OK / 16.500,50€ = faux).

1. Vous déclarez vos revenus en traitements et salaires avec l'abattement forfaitaire

Déclaration des revenus

Revenus artistiques****

ts et salaires (avec l'abattement forfaitaire de 10%)

i Vous devez renseigner dans les champs ci-dessous vos revenus nets imposables vos revenus de 2019 et de 2020 font l'objet d'une déclaration sur l'honneur et vous devrez adresser, avant le 1er septembre 2020 à la SGDL, vos avis de déclaration de revenus 2019 (impôt et URSSAF) pour justifier de l'exactitude des revenus déclarés ci-dessous

Vous devez déclarer le **net imposable**. Pour vous aider à retrouver le net imposable de vos revenus de droits d'auteur, vous pouvez utiliser la calculette mise en ligne par la SGDL (pour les années 2018, 2019 et 2020) : <https://sgdl.org/sgdl-accueil/services-de-la-sgdl/la-remuneration/la-calculette-des-droits-d-auteurs>

2. Vous déclarez vos revenus en traitements et salaires aux frais réels ou en BNC

Déclaration des revenus

Revenus artistiques**** * **traitements et salaires (aux frais réels)**

i Vous devez renseigner dans les champs ci-dessous vos revenus bruts vos revenus de 2019 et de 2020 font l'objet d'une déclaration sur l'honneur et vous devrez adresser, avant le 1er septembre 2020 à la SGDL, vos avis de déclaration de revenus 2019 (impôt et URSSAF) pour justifier de l'exactitude des revenus déclarés ci-dessous

Vous devez déclarer le montant brut de vos revenus.

Déclaration des revenus

Revenus artistiques**** * **bénéfices non-commerciaux**

i Vous devez renseigner dans les champs ci-dessous vos revenus bruts vos revenus de 2019 et de 2020 font l'objet d'une déclaration sur l'honneur et vous devrez adresser, avant le 1er septembre 2020 à la SGDL, vos avis de déclaration de revenus 2019 (impôt et URSSAF) pour justifier de l'exactitude des revenus déclarés ci-dessous

3. Vous déclarez vos revenus pour partie en traitements et salaires et pour partie en BNC

Déclaration des revenus

Revenus artistiques*** *

i *Si vous avez déclaré fiscalement certains de vos revenus artistiques dans la catégorie des traitements et salaires, et d'autres revenus artistiques dans celle des bénéfices non-commerciaux, merci de ne pas remplir les champs ci-dessous.
La SGDL vous contactera par téléphone pour vous aider à finaliser votre demande.*

Dans un tel cas, la SGDL vous contactera par téléphone. Vous pouvez cliquer sur le bouton
« suivant ».

Revenus d'auteur perçus en mars / avril 2020

Revenus de mars *

i Revenus provenant de l'activité d'auteur de livres perçus au mois de mars 2020
(droits d'auteurs, revenus accessoires... encaissés de manière effective entre le 1er et le 31 mars 2020)

Revenus d'Avril *

i Revenus provenant de l'activité d'auteur de livres perçus au mois d'avril 2020
(droits d'auteurs, revenus accessoires... encaissés de manière effective entre le 1er et le 30 avril 2020)

S'il ne vous a été versé aucun revenu en droits d'auteur au cours du mois de mars et/ou du mois d'avril 2020, vous devez renseigner le chiffre « 0 ».

Si vous avez perçu des rémunérations au titre de votre activité d'auteur de livres en mars et/ou avril, renseignez le montant des revenus perçus (arrondis, sans virgule ni point, sans centimes, sans signe €. Exemple : « 850 »).

Ensemble des revenus 2019

Vos revenus *

Vos revenus



Ensemble des revenus perçus par l'auteur en 2019

(droits d'auteur, revenus accessoires, salaires, traitements, honoraires, pensions de retraite, de veuvage...)

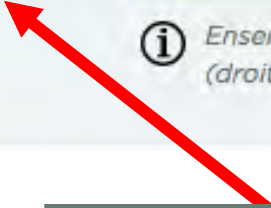
Revenus du foyer fiscal *

Vos revenus



Ensemble des revenus perçus par le foyer fiscal du demandeur (auteur + conjoint-e) en 2019

(droits d'auteur, revenus accessoires, salaires, traitements, honoraires, pensions de retraite, de veuvage...)



Si vous êtes la seule personne du foyer fiscal, indiquez « 0 »
dans la case « **revenus du foyer fiscal** ».

Si vous êtes confronté(e) à une situation familiale qui a une incidence sur votre situation fiscale et dont vous souhaiteriez qu'elle soit prise en compte lors de l'examen de votre dossier (exemple : déclaration commune de vos revenus en 2018 antérieurement à un divorce ou une séparation, etc.), nous vous invitons à nous contacter à cette adresse : aide-urgence@sgdl.org.

Revenus artistiques* 2019**

Tous revenus artistiques * Vos revenus

i Montant des revenus artistiques*** perçus en 2019 par le demandeur
(droits d'auteurs, revenus accessoires perçus au titre de l'ensemble de vos activités artistiques)

Revenus d'auteur de livres * Vos revenus

i Montant des revenus artistiques*** provenant de l'activité d'auteur de livres perçus en 2019 par le demandeur
(droits d'auteurs, revenus accessoires...)

Revenus d'auteur de livres 2018

Revenus d'auteur de livres * Vos revenus

i Montant des revenus artistiques*** provenant de l'activité d'auteur de livres perçus en 2018 par le demandeur
(droits d'auteurs, revenus accessoires...)

Revenus d'auteur de livres 2017

Revenus d'auteurs de livres * Vos revenus

i Montant des revenus artistiques*** provenant de l'activité d'auteur de livres perçus en 2017 par le demandeur
(droits d'auteurs, revenus accessoires...)

Revenus artistiques : ensemble des revenus d'auteur perçus au titre de l'exploitation des œuvres mentionnées à l'article L.382-3 du code de la sécurité sociale (à savoir : « œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques, ainsi que photographiques ») et au titre d' « activités accessoires » telles que définies par la circulaire de 2011 [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/02/cir_32606.pdf].

Revenus d'auteur de livres : revenus provenant de votre seule activité d'auteur de livres.

Renseignez les divers champs. En cas de pluriactivité, veillez à bien dissocier vos revenus artistiques de vos revenus provenant **exclusivement** de votre activité d'auteur de livres.

Revenus d'auteur de livres 2018

Revenus d'auteur de livres *

i Montant des **revenus artistiques***** provenant de l'activité d'auteur de livres perçus en 2018 par le demandeur (droits d'auteurs, revenus accessoires...)

Revenus d'auteur de livres 2017

Revenus d'auteurs de livres *

i Montant des **revenus artistiques***** provenant de l'activité d'auteur de livres perçus en 2017 par le demandeur (droits d'auteurs, revenus accessoires...)

champs obligatoires

* Par « publication à compte d'éditeur », on entend une publication réalisée et financée intégralement par l'éditeur et ayant donné lieu à un contrat d'édition avec l'auteur, qui prévoit une rémunération de ce dernier en droits d'auteur, proportionnelle au nombre d'exemplaires vendus ou forfaitaire. Sont exclus les publications à compte d'auteur ou à compte à-demi, ainsi que les ouvrages auto-édités

** Par « revenus artistiques », il convient d'entendre les revenus mentionnés à l'article L.382-3 du code de la sécurité sociale, à savoir « les revenus tirés de leur activité d'auteur à titre principal ou à titre accessoire » par les personnes mentionnées à l'article L.382-1 du même code, à savoir « les artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques, ainsi que photographiques ».

[Précédent](#)

[Suivant >](#)

Pour poursuivre la procédure, cliquez sur
« suivant ».

Aide exceptionnelle d'urgence CNL/SGDL

Saisie des informations > **Validation** > Justificatifs > Confirmation

Informations personnelles

Nom, Prénom d'inscription * : Hugo Victor

Pseudonymes :

Date de naissance * : 26/02/1970 Lieu de naissance * : Paris

Adresse * : 38 rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris

Téléphone :

Courriel * : aide-urgence@sgdl.org

Mes dernières publications

Dernières publications * : Le droit d'auteur - Victor Hugo - ed: SGDL - 2016

La propriété intellectuelle - Victor Hugo - ed: SGDL - 2019

Le domaine public - Victor Hugo - ed: SGDL - 1999

Mes revenus

Mes revenus sont déclarés * : traitements et salaires (avec l'abattement forfaitaire de 10%)

Revenus mars 2020 * : 100€

Revenus avril 2020 * : 0€

Vos revenus 2019 * : 19000€

Revenus du foyer fiscal 2019 * : 0€

Ensemble revenus artistiques 2019 * : 14600€

Revenus artistiques livre 2019 * : 12000€

Revenus artistiques livre 2018 * : 6700€

Revenus artistiques livre 2017 * : 9800€

Vérifiez l'exactitude des informations saisies.

Cochez la case de déclaration sur l'honneur.

En cochant cette case, vous acceptez les conditions suivantes

Je certifie sur l'honneur :

- que l'ensemble des informations déclarées ci-dessus, et notamment mes revenus 2017, 2018, 2019 et 2020, sont exactes et complètes, que les justificatifs fournis sont authentiques et m'engage à transmettre les pièces complémentaires qui pourraient m'être demandées pour compléter l'instruction de ma demande
- ne pas avoir bénéficié d'une aide au titre du « Fonds de solidarité » créé par l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020

Les revenus de 2019 que j'ai saisi faisant l'objet d'une déclaration sur l'honneur, je m'engage, en cas d'obtention de l'aide, à transmettre à la SGDL, au plus tard le 1er septembre 2020, mes avis de déclaration de revenus (impôt et URSSAF).

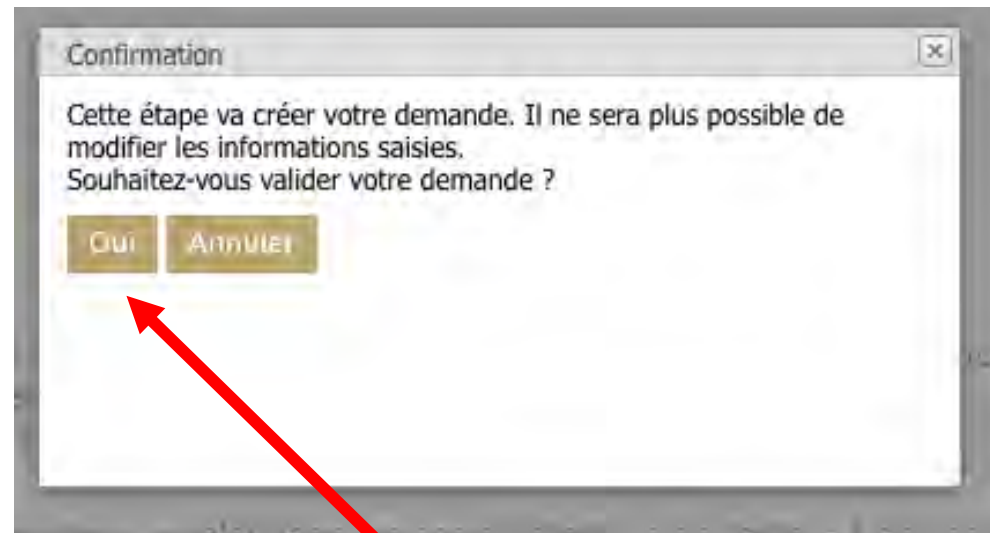
Dans un délai d'un an à compter du versement de l'aide, la SGDL pourra procéder à un contrôle de véracité des informations et justificatifs transmis par le bénéficiaire. En cas de déclaration volontairement erronée, la SGDL pourra exiger le remboursement de l'aide indûment perçue et engager toute poursuite judiciaire dans la mesure où les conditions en seraient réunies.



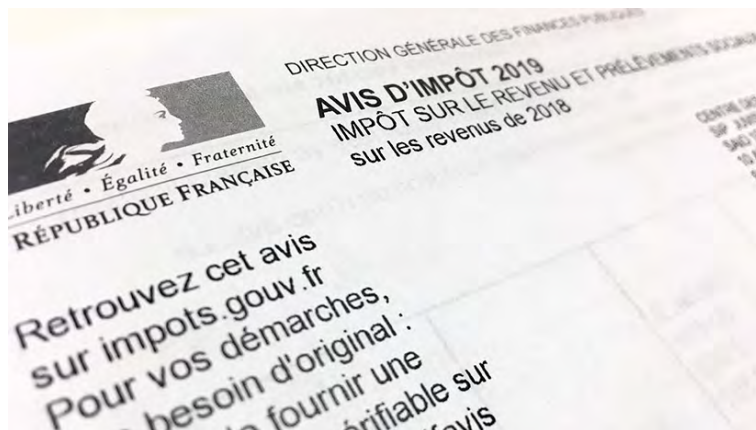
< Précédent

Valider votre demande

Recopiez le code de sécurité puis cliquez sur « **valider votre demande** ».



Vous devez confirmer que vous souhaitez valider votre demande.



Aide exceptionnelle d'urgence CNL/SGDL

Saisie des informations > Validation > **Justificatifs** > Confirmation

Pour finaliser votre demande, vous devez transmettre vos pièces justificatives par transfert numérique.

■ Liste des pièces justificatives à transmettre :

- Copie de votre pièce d'identité *
- Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2017 *
- Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2018 *
- Copie e votre relevé d'identité bancaire (RIB) *

i * : document obligatoire

Type de pièce	Extention	Poids	Ajouter un fichier
Aucune pièce justificative			

Pour ajouter vos pièces justificatives, cliquez sur « ajouter un fichier ».

Aide exceptionnelle d'urgence CNL/SGDL

Saisie des informations > Validation > **Justificatifs** > Confirmation

Pour finaliser votre demande, vous devez transmettre vos pièces justificatives par transfert numérique.

■ Liste des pièces justificatives à transmettre :

- Copie de votre pièce d'identité *
- Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2017 *
- Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2018 *
- Copie e votre relevé d'identité bancaire (RIB) *

 * : document obligatoire

Type de pièce	Extention	Poids	Ajouter un fichier
Aucune pièce justificative			

Pour une meilleure lisibilité des documents, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les documents au **format PDF**.

Les avis d'imposition des années 2017 et 2018 peuvent être téléchargés directement depuis votre espace personnel sur le site www.impots.gouv.fr.

Liste des pièces justificatives à transmettre :

- Copie de votre pièce d'identité *
- Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2017 *
- Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2018 *
- Copie e votre relevé d'identité bancaire (RIB) *

 *: document obligatoire

Type de pièce	Extention	Poids	Ajouter un fichier
Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2017 *	.png	8 ko	Supprimer
Copie de votre avis d'imposition sur les revenus de 2018 *	.png	9 ko	Supprimer
Copie de votre pièce d'identité *	.jpg	22 ko	Supprimer
Copie e votre relevé d'identité bancaire (RIB) *	.jpg	52 ko	Supprimer

 Pour plus de sécurité, vos documents seront cryptés sur notre serveur. Seule la SGDL pourra les consulter.

Finaliser la demande

Pour terminer le dépôt de votre demande,
cliquez sur « **finaliser la demande** ».

Aide exceptionnelle d'urgence CNL/SGDL

Saisie des informations > Validation > Justificatifs > Confirmation

✓ **Votre demande d'aide est finalisée.**

Un courriel de confirmation vous a été envoyé.

Vous avez terminé la procédure et allez recevoir un email de confirmation.

Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à écrire à :

aide-urgence@sgdl.org